

# Séance extraordinaire (Budget) du 18 décembre 2019



2019-12  
300

**PROVINCE DE  
QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-  
SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE  
LA GUADELOUPE**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce mercredi 18 décembre 2019 à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #1 - M. Réal Rodrigue  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 10 décembre 2019.

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2020 de cette municipalité.

2019-12  
301

### 03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget pour l'année 2020 et du plan triennal d'immobilisation
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

Attendu que cette séance spéciale est convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2020 et du plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Adoptée unanimement

2019-12  
302

### 04 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2020 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020-2021-2022, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous le point # 4;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe;

- Adopte le budget de l'exercice financiers de 2020 prévoyant;
  - Des revenus de 3 835 223 \$
  - Des dépenses de 2 724 860 \$
  - Un excédent d'opération avant conciliation à des fins fiscales de 1 110 363 \$
  - Les affectations financières suivantes
    - 798 355 \$ au remboursement de la dette à long terme
    - 19 992 \$ affectation de surplus réservé
    - 332 000 \$ aux dépenses d'immobilisation de l'exercice 2020
- Adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2020-2021 et 2022

Adoptée unanimement

### 05 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2019-12  
303

### 06 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h40

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec. trés.